

# DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES



**Commune de Châteauroux les Alpes**

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Arrêté, par délibération du Conseil Municipal du 30 avril 2018**

**Approuvé, par délibération du Conseil Municipal du 10 janvier 2019**

**Le Maire  
Jean Marie BARRAL**

PLU initial approuvé le 8 juin 2007

Janvier 2019

**Auteurs : DD / CK / AK**



**Atelier d'urbanisme et environnement CHADO**

1 impasse du muséum  
05000 GAP

☎ : 04.92.21.83.12 / 06.83.90.29.62

[atelierchado@orange.fr](mailto:atelierchado@orange.fr)

**2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE**



# Projet d'Aménagement et de Développement Durable

## Sommaire :

- Axe 1 : le capital commun, le paysage et les ressources naturelles
- Axe 2 : une synergie durable, les fonctions urbaines

## Châteauroux-Les-Alpes, un projet naturellement qualitatif

La commune de Châteauroux-Les-Alpes (1110 habitants en 2013) est située au nord d'Embrun. Elle est longée à l'est par la RN94 (classée à grande circulation) et la voie ferrée, et délimitée à l'est par la Durance. La commune est vaste (92 km<sup>2</sup>) et s'étage de 810 m (la Durance) à 3156 m d'altitude (La Tête de Vautisse). La partie habitée se situe dans la partie est, en balcon au dessus de la Durance. La commune est divisée en deux parties aux caractéristiques topographiques bien distinctes. Outre le bourg centre de Châteauroux-Les-Alpes (nommé Les Aubergeries), il existe une trentaine de hameaux.

A Châteauroux-Les-Alpes, les espaces et activités agricoles sont encore très présents, principalement dans la partie est de la commune. Cette activité a façonné le territoire pendant des siècles et aujourd'hui la valeur paysagère et écologique de certains sites en est la résultante. L'habitat, comme dans le reste du département, s'est développé à un rythme relativement soutenu ces dernières décennies. Cette dynamique a commencé sur certains secteurs de la commune à engendrer une diminution des surfaces agricoles. Les activités économiques et les services ont pu se développer sans pour autant impacter fortement le paysage.

L'économie présente est principalement orientée vers les Castelroussins, les habitants des communes alentours et les résidents secondaires.

L'ensemble de ces caractéristiques et de ce contexte ne fait pas de la commune le poumon économique de l'Embrunais ou son plus grand pôle touristique. Par contre, il met en valeur que Châteauroux-Les-Alpes a su se développer en répondant aux nécessités et aux envies du quotidien : services et commerces de proximité, équipements publics adaptés, qualité de vie et qualité paysagère préservées. Ces atouts commencent à être rares pour les communes situées en bord de Durance, le long de la RN94. Aussi, dans l'élaboration de ce nouveau Plan Local d'Urbanisme, les enjeux principaux sont d'en prendre conscience, de le reconnaître et de construire un Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui intègre pleinement ces atouts :

- ⇒ Axe 1 : le capital commun, le paysage et les ressources naturelles.
- ⇒ Axe 2 : une synergie durable, les fonctions urbaines.





# Projet d'Aménagement et de Développement Durable

## Châteauroux-Les-Alpes Un projet naturellement qualitatif

### Axe 1 : le capital commun, le paysage et les ressources naturelles.

- ⇒ **Maintenir et développer le capital paysager de Châteauroux-Les-Alpes par la mise en valeur des espaces naturels et agricoles**
  - ◇ Pérenniser les espaces et les activités agricoles
  - ◇ Promouvoir les sites et espaces à valeur paysagère
  - ◇ Valoriser la biodiversité
- ⇒ **Gérer et valoriser les ressources naturelles**
  - ◇ Aller vers un territoire à énergie positive
  - ◇ Faciliter le lien direct entre espaces habités et espaces de production alimentaire
  - ◇ Savoir dimensionner un projet en fonction de la gestion des ressources naturelles

### Axe 2 : une synergie durable, les fonctions urbaines

- ⇒ **Requalifier et développer les quartiers d'habitation en gérant l'espace de façon économe**
  - ◇ Offrir une forme d'habitat adaptée aux enjeux de demain
  - ◇ Favoriser la mixité et le lien social
  - ◇ Améliorer les réseaux de déplacements et les Stationnements
- ⇒ **Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain**
- ⇒ **Assurer les conditions favorables aux moteurs du développement économique**
  - ◇ Permettre le développement d'activités et d'emplois compatibles avec l'habitat
  - ◇ Compléter et améliorer l'offre touristique et de loisirs

## Maintenir et développer le capital paysager de Châteauroux-Les-Alpes par la mise en valeur des espaces naturels et agricoles

### Pérenniser les espaces et les activités agricoles

#### Objectifs

Il s'agit de :

- ⇒ Soutenir une activité agricole encore très présente et dynamique sur la commune.
- ⇒ Considérer l'agriculture comme contribuant :
  - ◇ A une dynamique économique importante,
  - ◇ A l'identité de la commune, de ses paysages mais aussi de ses us et coutumes,
  - ◇ A la préservation et au développement de la biodiversité.
- ⇒ Maintenir autant de terres agricoles que nécessaire pour répondre à ces 2 premiers objectifs.

#### Actions

- ↔ Ménager les exploitations agricoles en activité en respectant les périmètres de réciprocité autour des bâtiments d'élevage et en tenant compte des périmètres de fonctionnalité des exploitations agricoles.
- ↔ Permettre l'évolution des exploitations agricoles en conservant des espaces où la création de nouveaux bâtiments agricoles est autorisée.
- ↔ Préserver des espaces agricoles structurants pour maintenir une agriculture en bonne santé garante de la valorisation et de l'entretien des espaces à valeur écologique et paysagère.
- ↔ Définir des limites franches à l'urbanisation et maintenir des coupures vertes pour préserver les unités agricoles.

### Promouvoir les sites et espaces à valeur paysagère

#### Objectifs

Il s'agit de :

- ⇒ Prendre en compte aussi bien le grand paysage que les micro paysages pour préserver l'identitaire de la commune.
- ⇒ Gérer l'articulation entre les entités du grand paysage et du petit voire micro-paysage à travers l'identification :
  - ◇ De cônes de vue mettant en scène les différentes échelles du paysage,
  - ◇ Du petit patrimoine, éléments clés du petit paysage sur différents hameaux de la commune,
  - ◇ De secteurs d'imbrication d'espaces ouverts et urbanisés.
- ⇒ Favoriser les liaisons entre les différents sites et espaces pour permettre à chacun de profiter du paysage dans toutes ses composantes,
- ⇒ Valoriser les sites et espaces à valeur paysagère.

#### Actions

- ↔ Recenser et prendre en compte le patrimoine naturel : espaces et éléments structurants du paysage,
- ↔ Identifier les cônes de vue à préserver : les entrées du territoire communal et l'entrée sud du bourg principal, la silhouette de Saint Marcellin et plus largement Roche Rousse et La Queste en arrière plan,
- ↔ Améliorer certains points spécifiques comme le quartier Lazarier (entrée nord de la commune) ou la zone d'activité existante,
- ↔ Inventorier le patrimoine remarquable (église, chapelle, abbaye) et le petit patrimoine ordinaire (agricole et de village) pour le protéger,
- ↔ Favoriser la réhabilitation de certains cœurs des hameaux et anciens corps de ferme dans le but de leur patrimonialisation,
- ↔ Accepter et valoriser l'imbrication d'espaces ouverts et urbanisés sur certains secteurs,
- ↔ Sécuriser, entretenir et retracer si nécessaire le réseau de routes et de chemins,
- ↔ Améliorer la signalétique, faciliter l'accès et mettre en valeur tout en protégeant certains sites et espaces caractéristiques de la commune.
- ↔ Travailler à l'enfouissement des réseaux aériens, notamment le réseau de petite et moyenne tension.

### Valoriser la biodiversité

#### Objectifs

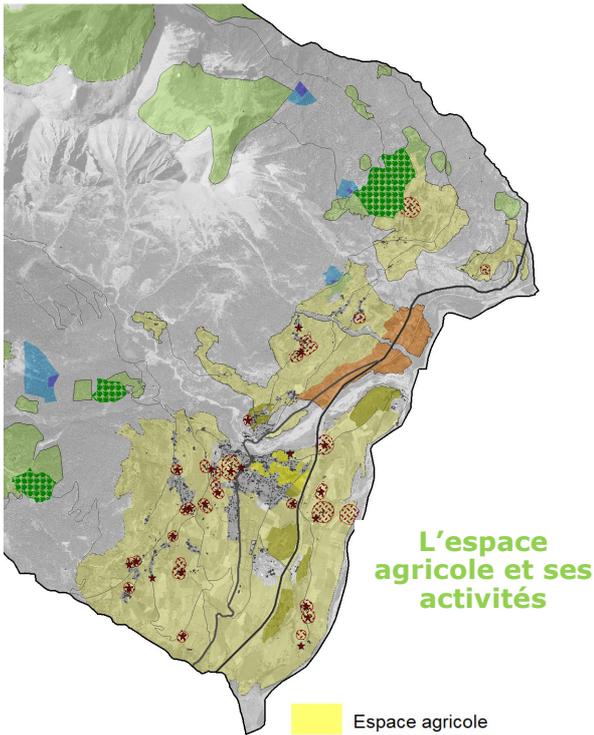
Il s'agit de :

- ⇒ Maintenir la biodiversité,
- ⇒ Reconnaître et assurer la valorisation de l'ensemble des sites inventoriés en raison de leur richesse en termes de biodiversité et de leur intérêt pour le fonctionnement du réseau écologique.

#### Actions

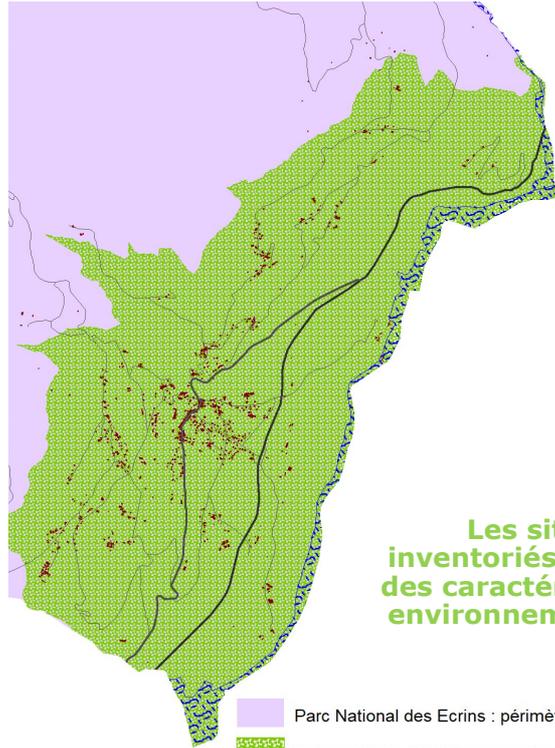
- ↔ Préserver la fonctionnalité écologique en protégeant sur le long terme les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques,
- ↔ Garantir la pérennité des espaces et activités agricoles,
- ↔ Protéger les zones humides, veiller à ce que tout projet les prenne en compte, en particulier, celles inscrites à l'inventaire départemental.

# AXE 1



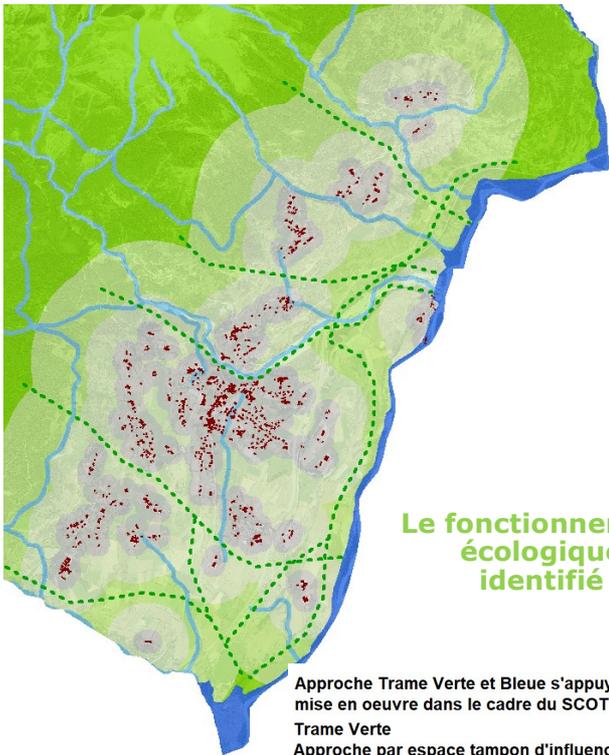
**L'espace agricole et ses activités**

- Espace agricole
- Siège d'exploitation
- Périmètre de réciprocité de bâtiment d'élevage



**Les sites inventoriés suivant des caractéristiques environnementales**

- Parc National des Ecrins : périmètre de l'aire d'adhésion
- Natura 2000 : ZSC Steppique Durancien et Queyrassin
- Zone humide inscrite à l'inventaire départemental



**Le fonctionnement écologique identifié**

**Approche Trame Verte et Bleue s'appuyant sur la méthode mise en oeuvre dans le cadre du SCOT de l'Aire Gapençaise**

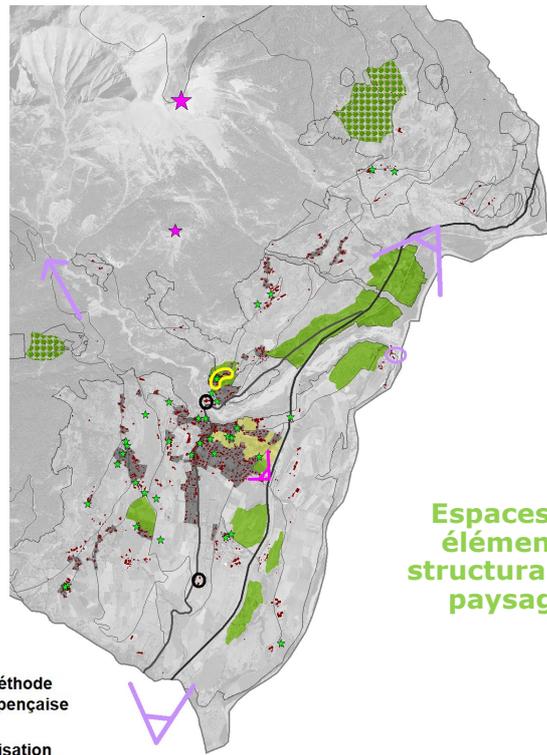
- Trame Verte**  
**Approche par espace tampon d'influence de l'urbanisation**
- > 500 m => Espace de bonne fonctionnalité non impacté par l'urbanisation
  - 250 à 500 m
  - 100 à 250 m
  - < 100 m => Espace sous influence directe de l'urbanisation

**Trame Bleue**  
**Zones humides repérées à l'inventaire départemental, réseau hydraulique et de canaux de la commune**

- Zone humide (inventaire départemental)
- Réseau hydraulique et canaux

**Continuités écologiques et réservoirs de biodiversité identifiés**

- Continuité écologique terrestre
- Continuité écologique aquatique
- Réservoir de biodiversité



**Espaces et éléments structurant le paysage**

- Plateau/espace sec, secteur de vignes - plateau agricole
- Imbrication de l'espace agricole dans l'espace urbanisé
- Alpage avec de nombreuses muandes (bâtimts d'estives)
- Points d'appel visuel - Sommets de La Queste et Tête de Clotinaille
- Point d'appel visuel - Silhouette de Saint Marcellin
- Cône de vue sur le grand paysage à préserver
- Cône de vue sur le grand paysage à prendre en compte
- Site caractéristique de la commune - Parc National des Ecrins (accès)
- Site caractéristique de la commune - Le Rabioux
- Patrimoine remarquable et petit patrimoine du quotidien
- Point à améliorer (zone d'activité / Garage ICPE)

## Gérer et valoriser les ressources naturelles

### Aller vers un territoire à énergie positive

#### Objectifs

Il s'agit de :

- ⇒ Se donner les moyens d'utiliser le potentiel énergétique du territoire (eau, éolien, solaire) pour produire à terme, grâce aux énergies renouvelables, au moins autant d'énergie que celle consommée par la commune, ses résidents permanents et secondaires.

#### Actions

- ↔ Continuer d'impulser en tant que commune la réalisation de projets générant des économies d'énergie et/ou permettant de produire de l'énergie renouvelable,
- ↔ Gérer l'impact paysager des projets d'installation de production d'énergie pour ne pas nuire au capital commun qu'est la qualité paysagère de la commune.

### Faciliter le lien direct entre espaces habités et espaces de production alimentaire

#### Objectifs

Il s'agit de :

- ⇒ Préserver le potentiel agronomique pour maintenir une qualité alimentaire,
- ⇒ Préparer ce premier objectif à travers le soutien à la production agricole professionnelle et également en favorisant la production privée, à l'échelle familiale,
- ⇒ Gérer l'enjeu de l'irrigation tant pour l'activité agricole professionnelle que pour une utilisation personnelle.

#### Actions

- ↔ Penser l'urbanisation en intégrant dans tout projet (réhabilitation des centres anciens et/ ou extensions urbaines) une volonté de lier les espaces habités aux espaces de production alimentaire :
  - ↔ Pour les particuliers, favoriser l'accès à un jardin potager,
  - ↔ Pour les exploitations agricoles, préserver un espace agricole fonctionnel et cohérent en refusant d'accentuer le mitage de l'espace et en limitant l'urbanisation des terres à fort ou très fort potentiel agricole.
  - ↔ Pour la commune, soutenir les projets permettant de mieux connaître les activités et les productions agricoles locales.
- ↔ Etre partenaire en tant que commune de l'entretien, de la gestion voire de la création de réseaux d'irrigation (réseau d'aspersion, de canaux, lien avec les torrents).

### Savoir dimensionner un projet en fonction de la gestion des ressources naturelles

#### Objectifs

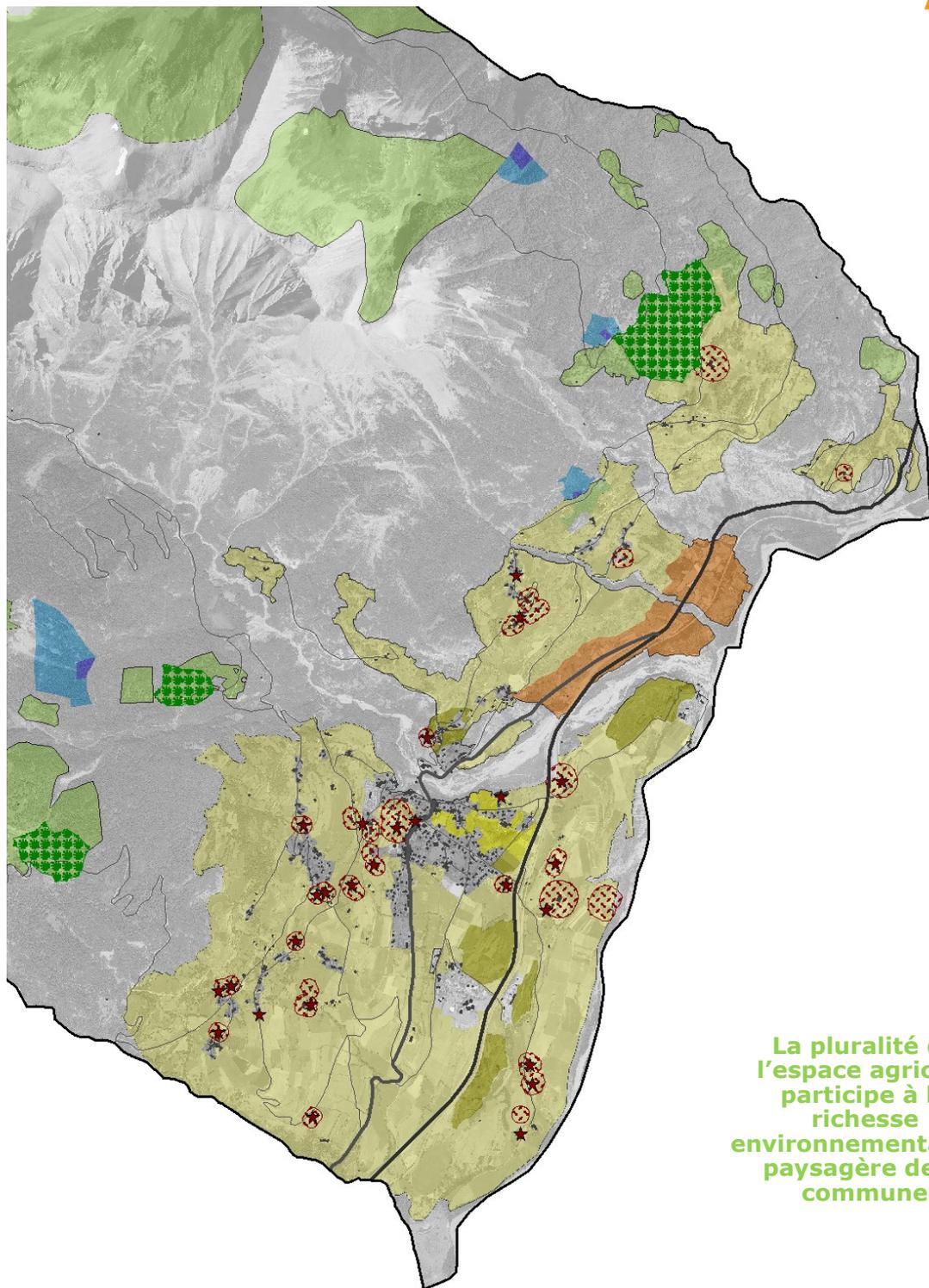
Il s'agit de :

- ⇒ Prévenir la pollution des milieux en limitant l'impact des eaux usées et pluviales sur les milieux récepteurs,
- ⇒ Etudier la ressource en eau potable disponible en amont de tout projet pour maximiser et sécuriser son utilisation.

#### Actions

- ↔ Privilégier l'implantation de l'urbanisation nouvelle dans les secteurs déjà desservis (ou en projet) par l'assainissement collectif des eaux usées respectant la réglementation en vigueur,
- ↔ Autoriser lorsque nécessaire, l'assainissement individuel, dans les milieux aptes et régulièrement contrôlés,
- ↔ Dimensionner les projets d'urbanisation nouvelle ou d'extension des hameaux en fonction de la capacité des milieux récepteurs,
- ↔ Favoriser, en amont des projets, la prise en compte de la gestion des eaux pluviales et ce dans une logique de protection des bassins versants contre les risques d'inondation, et de séparation des eaux claires du traitement des eaux usées.
- ↔ Optimiser la ressource en eau et se donner les moyens de préserver sa qualité (application des mesures de protection des périmètres de captage).

# AXE 1



La pluralité de l'espace agricole participe à la richesse environnementale et paysagère de la commune

-  Espace agricole
-  Espace agricole imbriqué dans l'urbanisation
-  Espace à vocation agricole, environnementale et paysagère
-  Espace de vignes
-  Espace d'alpage
-  Espace urbanisé
-  Sièges d'exploitations agricoles
-  Périmètres de réciprocité des bâtiments d'élevage
-  Présence de nombreuses muandes (bâtiments destive)
-  Source - Périmètre de protection immédiate
-  Source - Périmètre de protection rapprochée
-  Route nationale
-  Routes départementales et communales

## Requalifier et développer les quartiers d'habitation en gérant l'espace de façon économe

### Offrir une forme d'habitat adaptée aux enjeux de demain

#### Objectifs

Il s'agit de :

- ⇒ Gérer le foncier constructible dans un objectif de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement villageois,
- ⇒ Aménager en intégrant la sobriété énergétique dans toutes ses composantes (formes urbaines et qualité des bâtiments, production d'énergie, limitation des déplacements),
- ⇒ Urbaniser en assurant « un coût de fonctionnement » soutenable pour les collectivités et acceptable pour les Castelroussins,
- ⇒ Prévoir les aménagements nécessaires aux besoins numériques de demain.
- ⇒ Anticiper les risques naturels

#### Actions

- ↔ Définir un gisement foncier constructible, disponible et cohérent,
- ↔ Marquer des limites franches à l'urbanisation et maintenir des coupures vertes,
- ↔ Réinvestir le tissu bâti existant notamment aux Aubergeries, sur les hameaux et dans l'habitat disséminé,
- ↔ Encourager les constructions et les réhabilitations économes en énergie,
- ↔ Permettre l'installation de dispositif de production d'énergie renouvelable,
- ↔ Rechercher une utilisation optimale des réseaux existants (EDF, alimentation en eau potable, assainissement, voirie, etc.),
- ↔ Continuer l'aménagement numérique de la commune,
- ↔ Prendre en compte les risques naturels.

### Favoriser la mixité et le lien social

#### Objectifs

Il s'agit d'aborder la mixité et le lien social par différentes « entrées » :

- ⇒ Être acteur d'un développement de l'habitat qui appréhende la mixité dans ses composantes sociale et intergénérationnelle,
- ⇒ Aménager qualitativement les lieux d'échanges, de partage et de convivialité,
- ⇒ Tisser du lien entre les hameaux (par exemple, événement particulier incitant à aller sur un lieu spécifique, liaisons douces)
- ⇒ Acter que le petit patrimoine est un lieu de rencontres et de « fêtes »,
- ⇒ Continuer le développement et la création d'équipements et d'aménagements publics,

#### Actions

- ↔ Maintenir et développer l'offre de logements communaux et sociaux en travaillant sur leur attractivité. Le projet de rénovation thermique des logements communaux s'inscrit pleinement dans cette volonté.
- ↔ Développer différentes formes d'habitat pour permettre à chacun d'évoluer dans son parcours résidentiel (accès au logement et logement adapté à toutes les étapes de la vie),
- ↔ Conserver le parc de la mairie, lieu de jeux et de fêtes,
- ↔ Réaménager les espaces consacrés au sport,
- ↔ Requalifier la traversée des Aubergeries avec une volonté d'aménagement favorisant la vie sociale et non uniquement le traitement de la circulation et du stationnement,
- ↔ Travailler les liaisons douces sur le territoire communal, entre les hameaux,
- ↔ Envisager l'agrandissement du cimetière.
- ↔ Continuer les fêtes existantes sur différents lieux.

### Améliorer les réseaux de déplacements et les stationnements

#### Objectifs

Il s'agit de :

- ⇒ Travailler sur le plan quantitatif et qualitatif les liaisons motorisées et douces sur l'ensemble de la commune,
- ⇒ Gérer la problématique du stationnement notamment sur les centres anciens denses.
- ⇒ Prendre en compte la fonctionnalité des circulations agricoles

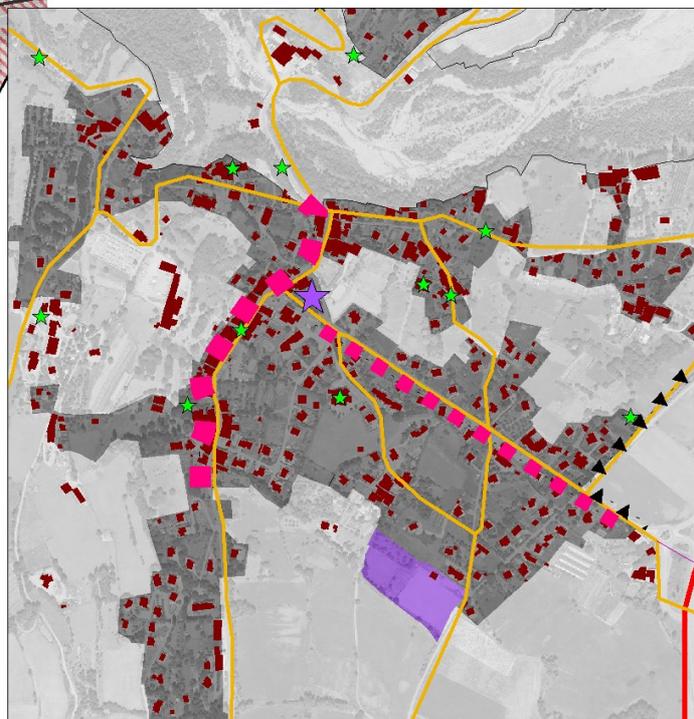
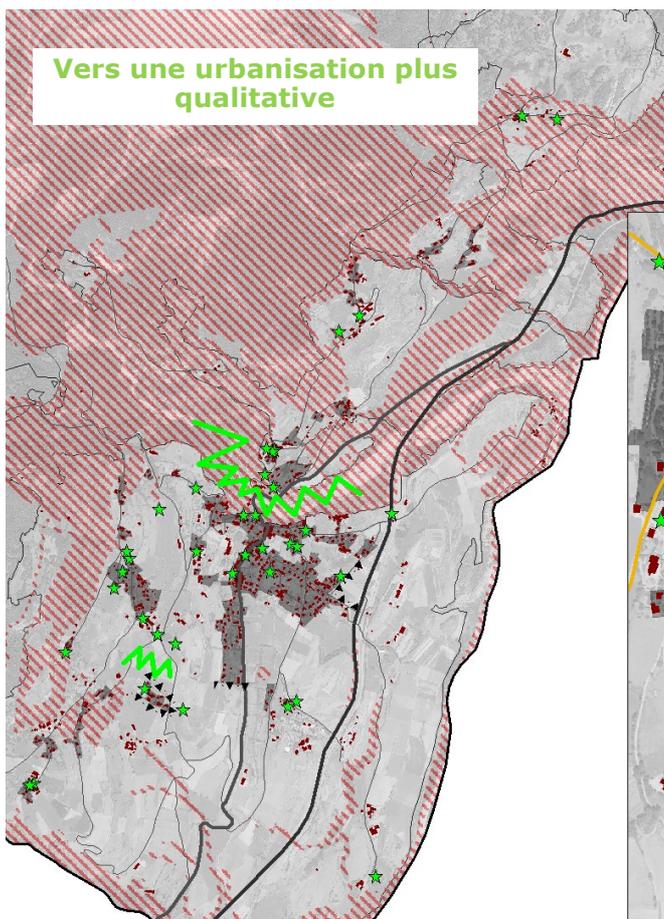
#### Actions

- ↔ Requalifier la traversée des Aubergeries en traitant la circulation et le stationnement sans oublier la volonté d'aménager en favorisant la vie sociale,
- ↔ Requalifier l'axe montant depuis la Gare qui est devenu une des portes d'entrée de la commune mais qui doit conserver un rôle de circulation interne.
- ↔ Sécuriser, entretenir et retracer si nécessaire le réseau de routes et de chemins y compris pour l'activité agricole.

# AXE 2

Vers une urbanisation plus qualitative

-  Espace urbanisé
-  Risque rouge (PPR et Aléa)
-  Limites de l'urbanisation
-  Traversées de bourg à requalifier (centralité à renforcer)
-  Coupures vertes
-  Parc de la mairie
-  Pôle sport
-  Patrimoine remarquable et petit patrimoine du quotidien



## Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

La commune souhaite continuer de se développer et voir son nombre d'habitants augmenter mais de manière raisonnée et en adéquation avec les équipements et les services existants sur son territoire. Suite au diagnostic territorial et à la définition de ce PADD, le « point d'équilibre » retenu, l'objectif à atteindre pour ce PLU est de 1500 habitants soit 400 supplémentaires.

La surface ouverte à l'urbanisation devra prendre en compte les besoins en logement pour accueillir les futurs habitants, une proportion de surface pour le développement des activités et des services (20%) et, lorsque c'est nécessaire une surface pour la création des réseaux de voirie et de stationnement nécessaires (20%).

La surface ouverte à l'urbanisation devra intégrer la problématique de rétention foncière actuellement forte sur le territoire communal.

Le chiffrage de la surface constructible devra être cohérent et modéré par rapport à la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers constatée sur les 10 dernières années (Ce bilan à 10 ans est de 8,53 hectares toutes constructions confondues).

L'urbanisation devra se faire prioritairement en densification et mutation du tissu urbain existant : rééquilibrage entre densification et extensions par rapport au PLU précédent (le PLU de 2007 organisait le développement de l'urbanisation pour 40% en densification et 60% en extensions).

### Objectifs chiffrés :

**Surface constructible restant à bâtir d'environ 19 ha dont plus de 50% doit être en densification et en mutation du tissu urbain existant**

## Assurer les conditions favorables aux moteurs du développement économique

### Permettre le développement d'activités et d'emplois compatible avec l'habitat

#### Objectifs

- Il s'agit de :
- ⇒ Préférer l'implantation d'activités et d'emplois compatibles avec l'habitat sur le territoire communal,
  - ⇒ Ne pas envisager la création de nouvelles zones réservées aux activités incompatibles avec l'habitat,
  - ⇒ Favoriser la reconversion d'activités et de bâtiments existants y compris à l'extérieur du centre bourg et des hameaux.

#### Actions

- ↔ Privilégier la mixité fonctionnelle en facilitant l'installation d'activité économique au plus près des espaces habités,
- ↔ Avoir un aménagement numérique des quartiers d'habitation adapté pour accueillir des activités et des services,
- ↔ Autoriser le changement de destination sur certains anciens bâtiments d'activités et d'habitat (anciens centres d'hébergement, anciens corps de ferme, ancienne abbaye). Sur l'ouverture de ces nouvelles possibilités ne pas négliger l'instauration de prescriptions fortes sur l'insertion paysagère des projets.
- ↔ Réglementer le développement d'activités afin d'éviter les nuisances.

### Compléter et améliorer l'offre touristique et de loisirs

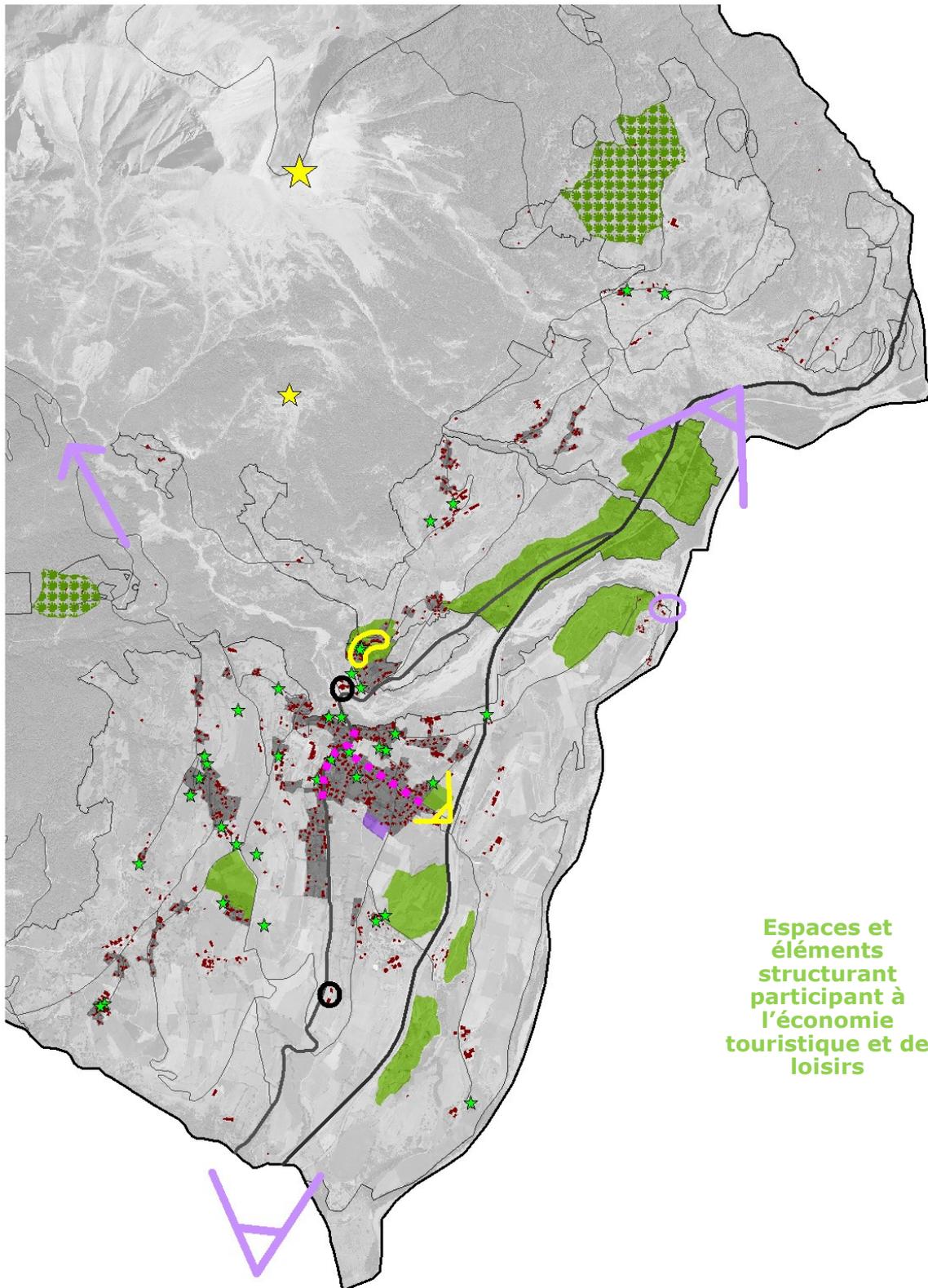
#### Objectifs

- Il s'agit :
- ⇒ d'axer davantage l'offre touristique et les loisirs pour les familles,
  - ⇒ d'être dans l'esprit d'un tourisme doux et vert,
  - ⇒ de pérenniser et développer les espaces et les activités de tourisme et de loisirs en s'appuyant sur :
    - ◇ le Parc des Ecrins
    - ◇ le réseau de sentiers, chemins et routes,
    - ◇ les équipements et sites existants : la zone de sports, les campings et les centres de vacances, les secteurs comme la vague du Rabioux et les bords de la Durance, la haute vallée du Couleau et du Rabioux, cascade de la Pisse,
    - ◇ la mise en valeur des paysages,
    - ◇ le patrimoine remarquable et « ordinaire »,
    - ◇ les animations et les fêtes qui rythment l'année.

#### Actions

- ↔ Faciliter l'accès à certains sites et espaces caractéristiques de la commune : demoiselles coiffées, cascade de la Pisse, Clot Jaunier, la Vallée du Couleau, la vague du Rabioux et les bords de la Durance,...
- ↔ Valoriser certains points d'appel visuel,
- ↔ Mettre en valeur le patrimoine remarquable (église, chapelle, abbaye) et le petit patrimoine (agricole et de village),
- ↔ Requalifier la traversée des Aubergeries et améliorer les liens avec les sites d'hébergements touristiques pour inciter la fréquentation du centre bourg,
- ↔ Réaménager le secteur des terrains de sport et prévoir son agrandissement éventuel,
- ↔ Développer le réseau de sentiers et chemins à l'échelle des quartiers, de l'ensemble de la commune et également en lien avec les territoires voisins (Champsaur et Vallée de Dormillouse),
- ↔ Anticiper les conflits d'usages entre les activités « douces » et motorisées,
- ↔ Créer une passerelle sur la Durance entre la commune et celle de Saint André D'Embrun. Cette passerelle serait à destination des modes de circulation doux (piétons, vélos, chevaux),
- ↔ Continuer les fêtes et animations existantes sur les différents lieux,
- ↔ Permettre le développement d'activités de tourisme et de loisirs en dehors des espaces à grande valeur agricole.

# AXE 2



Espaces et éléments structurant participant à l'économie touristique et de loisirs

- |  |  |   |   |
|--|--|---|---|
|  | Espace urbanisé  |  | Cône de vue sur le grand paysage à préserver                          |
|  | Pôle sport   |  | Cône de vue sur le grand paysage à prendre en compte                  |
|  | Plateau/espace sec, secteur de vignes - plateau agricole           |  | Site caractéristique de la commune - Parc National des Ecrins (accès) |
|  | Alpage avec de nombreuses muandes (bâtiments d'estives)            |  | Site caractéristique de la commune - Le Rabioux                       |
|  | Point d'appel visuel - Sommets de La Queste et Tête de Clotinaille |  | Patrimoine remarquable et petit patrimoine du quotidien               |
|  | Point d'appel visuel - Silhouette de Saint Marcellin               |  | Point à améliorer (zone d'activité - Garage ICPE)                     |
|  |  |  | Traversées à requalifier  |

**Mairie**  
Les Aubergeries  
05 380 CHATEAUX LES ALPES

Téléphone : 04 92 43 22 04  
Messagerie : [mairie.05380@wanadoo.fr](mailto:mairie.05380@wanadoo.fr)

<http://www.chateaux-les-alpes.com/>

#### Article L101-2 du Code de l'Urbanisme

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

#### Document réalisé par

##### Atelier d'urbanisme et d'environnement CHADO

**Dorothee DUSSOL**  
**Charlotte KUENTZ**  
1 impasse du muséum  
05000 GAP  
04 92 21 83 12 / 06 83 90 29 62  
Mail : [atelierchado@orange.fr](mailto:atelierchado@orange.fr)



#### Sources

- ⇒ Fiche Etude de Cas n°11, Châteaux-Les-Alpes, **Parc National des Ecrins**, Novembre 2016,
- ⇒ **SCOT de l'Aire Gapençaise** (Schéma de Cohérence Territoriale), document approuvé décembre 2013.



Code de l'urbanisme 2017:  
<https://www.legifrance.gouv.fr/>